



DECISION DU MAIRE

n°2023-08

prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal

OBJET : Acquisition d'une sonorisation pour la salle du Casino

Le Maire de la commune de CATTENOM,

VU la délibération en date du 17 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la proposition commerciale de la société SARL Europa Musique, 44 en Fournirue, 57000 METZ pour un montant de 24 498.99 € H.T. ;

CONSIDERANT la nécessité d'acquérir une sonorisation pour la salle municipale du « Casino » en remplacement de la sonorisation actuelle ;

DECIDE

Article 1^{er} :

De signer la proposition commerciale visant à acquérir une sonorisation pour le Casino avec la société **SARL Europa Musique, 44 en Fournirue, 57000 METZ** pour un montant de 24 498.99 € H.T.

Les crédits sont prévus au B.P. 2023.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune, fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil municipal et sera transmise au comptable public.

Article 3 :

Ampliation en sera adressée à :

- ⇒ Monsieur le Sous-Préfet
- ⇒ Monsieur le Trésorier Principal.

Cattenom, le 10 juillet 2023.

Le Maire,
Bernard ZENNER

